

de tout ce qui pouvait promouvoir les intérêts de son pays et de ses nationaux, saisit tout de suite l'importance qu'il y aurait à étendre ce travail à toute la province et au moins à tous les Canadiens-français. Mais comme Mgr Tanguay, il comprit que c'était là un ouvrage impossible pour un seul homme, quelque compétent qu'il fût, sans l'appui du gouvernement, qui seul pouvait permettre l'accès à tous les registres des greffes. Or comment intéresser le gouvernement à une œuvre semblable ?

Les choses en restèrent donc là, à l'état de projet latent et à peu près inutile, jusqu'à 1864. où M. Taché fut appelé au poste de sous-ministre de l'agriculture et des statistiques à Ottawa. M. Taché, que les circonstances avaient séparé de son ami depuis plusieurs années, n'avait toutefois jamais perdu de vue le projet élaboré à Rimouski. Avec ce désintéressement qui, au risque de tout perdre pour soi-même, veut arriver à un but élevé, M. Taché mit à son acceptation du poste de sous-ministre la condition formelle que l'abbé Tanguay serait adjoint comme *agrégé* à son département. C'était le moyen de faire le *Didionnaire* tant convoité. Le projet réussit : avec l'assentiment des autorités religieuses, l'abbé Tanguay alla se fixer à Ottawa, où il put travailler avec l'autorité voulue à préparer les matériaux de son immense ouvrage. Ce travail est l'œuvre personnelle de Mgr Tanguay, que le Saint Père a récompensé par un titre qui honore et couronne la belle vieillesse du